

Parc national de Minkébé

Zone tampon

Secteur 01

Monts Minkébé

Secteur compris entre la rive gauche de la rivière Sing, rive droite de la rivière Nouna et rive droite de la rivière Ivindo.

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 Milieux humides et aquatiques (continentaux) Faune associée Frayères associées Paysages riverains associés Qualité de l'eau  Marais du Haut Ivindo Valeurs paysagères  Peuplement en poissons riche avec fort taux d'endémisme ; connaissance insuffisante (catégorie 4 de FERMON, 2013)	▪ Pollution physico-chimique des eaux ; ▪ Destruction/dégradation/conversion des habitats par inondation, drainage ou remblaiement ; ▪ Invasion par des espèces végétales exotiques envahissantes (= espèces invasives).	▪ Prévenir les risques d'impact par pollution à une échelle appropriée de bassin versant du système aquatique ou humide concerné ; ▪ Prévenir les risques d'érosion et de dépôts sédimentaires en aval, notamment en maintenant le couvert végétal ; ▪ Prévenir les risques de pollution chimique par des mesures appropriées de stockage des produits toxiques (huiles, hydrocarbures, substances nocives pour l'environnement aquatique) ; ▪ Disposer d'une connaissance des espèces invasives dans la zone de projet et prévenir le risque de contamination biologique du secteur de travaux. ▪ Soigner l'intégration paysagère des constructions (touristiques et autres) + appliquer des techniques de conception durable des infrastructures.

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 Eléphant de forêt <i>Loxodonta africana</i>	▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment zones de concentration saisonnière, zones humides, secteurs riches en arbres fruitiers, forêts et clairières à couvert herbacée dense (« forêts à Marantacées »), baïs ou « salines » (clairières où les animaux viennent s'alimenter en sels minéraux) ; ▪ Augmentation du risque de braconnage ; ▪ Autre type d'interaction : accidents homme-faune.	▪ Identification des habitats favorables à une échelle paysagère + repérage fin des habitats-clefs ; ▪ Contrôle rigoureux de la chasse ; ▪ Eviter les explorations sismiques en saison sèche, période de concentration des animaux ; ▪ Mise en place de règles de prévention et de gestion des accidents homme-faune. Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques. Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.